



Délibération n°

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 2023/04/10-52LO
ID : 063-200070407-20231006-2023_04_10_AT-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'auditorium de l'école de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Parent : modalités de mise à disposition et suivi de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE)
Annexes : additif au rapport de présentation de la modification simplifiée n°3 / avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Parent

Date de convocation : 22 septembre 2023
Date d'affichage de liste des délibérations : 4 octobre 2023
Secrétaire de séance : SERRA Pierre
Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers
En exercice : 121
Présents : 86
- Titulaires : 83
- Suppléants : 3
Absents ayant donné pouvoir : 20
Absents excusés : 15
Votants : 106

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (86)

- | | | |
|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| ALGOUY Thierry | DUBOST Philippe | NUÑEZ-ORTIN Aurélia |
| ALIZERT Nicolas | DUTHEIL Nathalie | PAGESSE Pierre |
| PELLISSIER Didier (S) | FANJUL José | PELLISSIER Patrick |
| ARCHIMBAUD Guy | FERRARIS Nathalie | PEREIRA-MAURIAT Christine |
| ARNAULT Lionel | FERREIRA Fernando | PETELH Sandra |
| BARDY André | FOUCAULT Marie-Françoise | PILLON Stéphane |
| BARRAUD Bertrand | MAISONNEUVE Alain (S) | PRADIER Laurent |
| BARTHOMEUF Serge | GARNAVAULT Philippe | RAVEL Pierre |
| BASTIEN Gérard | GAUDRIALT Damien | ROUX Bernard |
| BERTHELOT Pascal | GENEIX Christophe | RYCKEBOER Christian |
| BESSEYRE Fabien | GILBERT Odile | SABATIER Gilles |
| BESSON Jean-Louis | GOMEZ Jean-Marc | SALVINI Luc |
| BŒUF Nicole | GOYON Guy | SAUVANT Jean-Pierre |
| BOISTARD Philippe | GREGOIRE Nathalie | SERRA Pierre |
| BOURG François | GUILLAUME Julien | SUTY Lionel |
| BRUN Pascale | HERBST Nadine | TEZENAS Olivier |
| BRUNEL Séverine | HOSMALIN Marc | THERME Jacques |
| CHABRILLAT Frédéric | JAFFEUX Ophélie | THEVENET Emilie |
| CHALLET Vincent | JAFFEUX Sébastien | TINET Georges |
| CHASSANG Jean-Pierre | KINDT Patrick | TOURLONIAS Vincent |
| COLLET Jean-Pierre | LAGARDE Maguy | TRILLEAUD Eric |
| CORRE Jean-Marie | LAMOUREUX Jean-François | VARISCHETTI Martine |
| COSTE Yves | LAVILLE Philippe | WALTER Christian |
| COSTON David | LE MARREC Laurys | |
| CREGUT François | LEGENDRE Denis | |
| CROZE Yves-Serge | LIGNIERE Frédéric | |
| DESVIGNES Jean | LIVET Bertrand | |
| | FREITAS Manuel (S) | |
| | MALORON Annie | |
| | MARIANY Marie-Line | |
| | MASSARDIER Marie-Laure | |
| | MEALLET Roger-Jean | |
| | MERLEN Bernard | |
| | METEIGNIER Stéphane | |
| | MOURGUE Isabelle | |
| | MONTMORY Dominique | |



Délibération n°

Extrait du **2023/04/10-AS^{PLU}LO**
du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 063-200070407-20231006-2023_04_10_AT-DE

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (3) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; MALLET Philippe (FREITAS Manuel) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (20) ALBARET Christophe à SABATIFR Gilles ; BARBFT Laurent à BRUN Pascale ; BRONNER Ulrich à PILLON Stéphane ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CAUTIN Françoise à BESSEYRE Fabien ; CHABAUD Christelle à MONTMORY Dominique ; CORREIA Emmanuel à COSTON David ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à WALTER Christian ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; GONTHIER Emmanuel à LAVILLE Philippe ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LABUSSIÈRE Jean-Marc à CORRE Jean-Marie ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NICOLLET Michel à PETEILH Sandra ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; POJOLAT Marie à ROUX Bernard ; PUECH David à BŒUF Nicole ; VEZON Christophe à LIVET Bertrand ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (15) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DENAIVES Catherine ; DRUELLE Jean-Claude ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; RKINA Mohammed ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; SUIDUREAU Carine ; THALAUD François ; TREHIN Anne-Marie ;

*

LE RAPporteur DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par arrêté du Président en date du 1^{er} septembre 2023, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Parent. Les objectifs de la modification simplifiée n°3 portent sur la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de La Garde et la réduction de l'emplacement réservé n°3.

Suite à des fouilles archéologiques sur le secteur couvert par une OAP, il s'avère qu'il est nécessaire de modifier le dessin de l'OAP pour permettre sa réalisation. Le nouveau travail sur l'OAP a ainsi également porté sur une définition pour une meilleure gestion des eaux pluviales et entraîne notamment le besoin de modifier l'emplacement réservé situé sur ce secteur. Ce dernier est réduit pour ne concerner que l'aménagement du carrefour d'accès aux parcelles.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas par cas.

Le rapport de présentation de cette modification simplifiée, expliquant le projet de modification et l'exposé des motifs, est ci-annexé. Il doit faire l'objet d'une consultation des personnes publiques associées ainsi qu'une mise à disposition du public pendant un mois minimum, afin qu'il puisse formuler ses observations :

- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à disposition du public à la mairie de Parent, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès du service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire dès la publication de la délibération ;

Par décision en date du 2 août 2023, la MRAE a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de procéder à une évaluation environnementale.

Pour donner suite à cet avis conforme, l'objet de la délibération est de confirmer de façon motivée la décision de l'Agglo Pays d'Issoire de ne pas réaliser une évaluation environnementale. Ces motifs sont les suivants :

- Pas d'incidence notable sur l'environnement ;
- Pas d'extension de la zone constructible ;
- Amélioration des consignes de gestion des eaux pluviales ;
- Avis conforme de la MRAE ci-annexé ;

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de l'Agglo Pays d'Issoire en présentera le bilan au conseil communautaire pour adoption de la modification simplifiée, éventuellement amendée pour tenir compte des observations du public.



Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 2023/04/10-510
ID : 063-200070407-20231006-2023_04_10_AT-DE

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, et à la mairie de la commune de Parent durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Parent en date du 2 avril 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** la délibération n° 2017/08/14 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 juillet 2017 approuvant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Parent ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/02/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-président et des éventuels autres membres du bureau ;
- VU** la délibération n° 2020/02/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau, et notamment Monsieur David COSTON 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2021/03/08-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 avril 2021 approuvant la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Parent ;
- VU** l'arrêté n°2020-VP01 du Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature en matière d'évaluation des politiques communautaires, d'urbanisme, du numérique et de l'informatique à Monsieur David COSTON 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** le rapport de la modification simplifiée n°3 ;
- VU** l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 2 août 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les modalités de mise à disposition relatives à la modification simplifiée n°1 du PLU de Parent ;

CONSIDÉRANT l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Parent (63) indiquant que celle-ci ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- Pour : 106
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De ne pas soumettre le projet de modification n°3 du PLU de Parent à une évaluation environnementale, pour les motifs exposés ci-dessus et dès lors qu'il résulte du dossier de saisine de l'Autorité environnementale que le projet n'est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement ;**



Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 063-200070407-20231006-2023_04_10_AT-DE

- De mettre le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs à disposition du public à la mairie de la commune de Parent aux jours et aux heures d'ouverture, pour une durée de 33 jours du 30 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 inclus ;
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de celle-ci. Cet avis sera affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie de la commune de Parent dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Le secrétaire de séance,
Pierre SERRA

Publié par voie électronique et certifié exécutoire
Issoire, le 28/09/2023

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 06/10/2023